

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

228^{EME} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

3 MAI 2010

PSC/PR/BR(CCXXVIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 228^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 228^{ème} réunion tenue le 3 mai 2010, a suivi des communications sur l'évolution de la situation en République de Côte d'Ivoire, faites par le Représentant spécial du Président de la Commission en Côte d'Ivoire, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies à New York et Conseiller diplomatique du Président de la République de Côte d'Ivoire, l'Ambassadeur de la République fédérale du Nigéria, en sa qualité de Représentant permanent du pays assurant la présidence en exercice de la CEDEAO et le représentant de la Commission de la CEDEAO auprès de la Commission de l'Union africaine.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire depuis sa réunion du 5 mars 2010. Le Conseil a souligné la nécessité pour les parties ivoiriennes de ne ménager aucun effort pour mener rapidement à son terme ce processus. Le Conseil a demandé aux parties de promouvoir un climat favorable à l'aboutissement de ce processus et à la tenue d'élections ouvertes, libres, transparentes et régulières, notamment en trouvant des solutions aux questions pendantes, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires.

Le Conseil a invité les parties à apporter leur entière coopération à la Commission électorale indépendante pour lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient et de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes dans le règlement du contentieux pré-électoral et la confection de la liste électorale. Dans le même esprit, le Conseil les a encouragées à privilégier la recherche du consensus dans l'intérêt supérieur de la Côte d'Ivoire.

Le Conseil a également demandé aux parties d'apporter leur entière coopération au Président Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue inter-ivoirien, en vue de l'application intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. Le Conseil

a renouvelé son appréciation au Président Blaise Compaoré pour les efforts inlassables qu'il déploie, et l'a encouragé à poursuivre ces efforts et à prendre toute initiative qu'il jugerait nécessaire pour la relance effective du processus de sortie de crise et la mise en œuvre de bonne foi de tous les engagements pris par les parties ivoiriennes. Le Conseil a exprimé son appréciation à toutes les autres organisations et bonnes volontés œuvrant à l'aboutissement du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Le Conseil a convenu de se réunir au mois de juin 2010, pour examiner à nouveau la situation sur la base d'un rapport exhaustif de la Commission, en vue d'une mission en Côte d'Ivoire en temps utile.

Addis Abéba, le 3 mai 2010